

L'ÉDUCATION CIVIQUE À L'ÉCOLE – LES PROGRAMMES

I. Historique

1. Les cours de morale

L'école primaire instituée par Jules Ferry dispensait des cours de morale.

Chaque matin, l'instituteur présentait une maxime pour inspirer aux jeunes le respect des valeurs ayant trait à l'amour de la patrie et de la République.

2. L'instruction civique

Après la seconde guerre mondiale, l'accent fut mis sur la connaissance des institutions de la République : mairie, conseil général, parlement, constitution.

3. L'éducation civique

Dans les années 70 et 80, la volonté d'impliquer les jeunes a amené l'Education Nationale à concevoir une éducation civique qui permettait d'aborder les grandes questions du monde contemporain.

Au milieu des années 80, l'éducation civique rentre dans les programmes de l'école élémentaire et du collège avec la volonté :

- de faire comprendre les règles de la vie sociale et politique,
- d'aborder les savoirs relatifs aux instructions, aux lois, aux principes et valeurs qui fondent et organisent la démocratie et la République,
- d'apprendre ce que signifie les droits de l'homme, le sens de l'exercice des responsabilités individuelles et collectives, les droits et les devoirs du citoyen,
- de s'approprier des règles de vie, d'exercer son esprit critique, son jugement et de pratiquer l'argumentation.

4. L'éducation à la citoyenneté

Pour faire prendre conscience aux élèves de la notion de citoyenneté, pour les former à la pratique et aux modalités de la représentation en vigueur dans le monde du travail ou dans le monde associatif, la formation des élèves délégués de classe joue un rôle important.

Les élèves peuvent avoir une vraie pratique de la citoyenneté. Ainsi, sont mis en place :

- le conseil des délégués des élèves,

- la maison des lycéens,
- l'étude des décrets sur les droits et obligations des lycéens, notamment en matière de liberté d'expression, d'association, de réunion, de presse,

5. Loi d'orientation du 10 juillet 1989

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

C'est donc par l'exercice de la citoyenneté qu'on permet l'insertion. De plus la position des familles sur l'éducation de leurs enfants est claire :

- transmettre les savoirs ;
- aider à l'élaboration du projet professionnel ;
- 90% des familles demandent de les informer sur le comportement de leurs enfants ;
- 94% des familles demandent d'enseigner les valeurs morales.

II. Les programmes de l'école : Vivre ensemble

Le cycle des apprentissages fondamentaux poursuit les mêmes objectifs que l'école maternelle. L'aisance acquise dans le domaine de la communication et du langage permet d'être plus exigeant. Les règles de la vie collective sont mieux comprises. Dès que possible, elles sont élaborées par les élèves. Les projets sont plus nombreux et préparés avec un souci plus grand de coopération. Chacun apprend à se situer dans un horizon plus large que celui de l'école : celui du quartier, de la commune, de la France.

Les élèves commencent à prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la société. Ils découvrent l'articulation entre leur liberté et les contraintes de la vie en commun, les valeurs relatives à la personne et le respect qu'ils doivent aux adultes et à leurs camarades.

L'apprentissage des principes de la sécurité routière et des gestes des premiers secours leur permet de préserver leur propre sécurité et de développer un véritable esprit de solidarité.

1. Vivre ensemble au cycle 1

En entrant à l'école maternelle, l'enfant découvre la vie en collectivité dans toute sa complexité. Il apprend à y trouver ses repères et sa place. Il est confronté à des règles qu'il faut respecter. Il constate que l'on peut s'aider, coopérer en vue d'un même objectif. Cette situation lui permet de construire

sa personnalité. La communication y joue un rôle décisif, en particulier lorsque, avec l'aide du maître, le langage se substitue à l'action immédiate.

L'équipe pédagogique doit à chaque enfant un accueil approprié et sans cesse renouvelé, dans l'esprit d'une réelle coéducation avec les familles.

Apprendre à « vivre ensemble » est l'un des principaux objectifs d'une école maternelle qui offre à chaque enfant le cadre éducatif d'une collectivité structurée par des règles explicites et encadrée par des adultes responsables. Grâce aux multiples relations qui s'y établissent, dans les situations de vie quotidienne comme dans les activités organisées, l'enfant découvre l'efficacité et le plaisir de la coopération avec ses camarades. Il apprend aussi que les apports et les contraintes du groupe peuvent être assumés. En trouvant la distance qu'il convient d'établir dans ses relations à autrui, il se fait reconnaître comme sujet et construit progressivement sa personnalité.

On doit aider l'enfant à identifier et comparer les attitudes adaptées aux activités scolaires, aux déplacements et aux situations collectives, au jeu avec quelques camarades ou pratiqué individuellement. Il faut le conduire à prendre conscience des repères sur lesquels il peut s'appuyer et des règles à respecter dans chaque cas, mais aussi des façons d'agir et de s'exprimer qui lui permettront de mieux vivre ces diverses situations.

Compétences devant être acquises en fin d'école maternelle

- Etre capable de :
 - jouer son rôle dans une activité adoptant un comportement individuel qui tient compte des apports et des contraintes de la vie collective,
 - identifier et connaître les fonctions et le rôle des différents adultes de l'école,
 - respecter les règles de la vie commune (respect de l'autre, du matériel, des règles de la politesse...) et appliquer dans son comportement vis-à-vis de ses camarades quelques principes de vie collective (l'écoute, l'entraide, l'initiative...).

2. Cycle 2 : Vivre ensemble

Le cycle 2, parce qu'il scolarise des élèves qui commencent à peine à pouvoir accepter un autre point de vue que le leur sur leurs actions, constitue une transition importante entre ces deux étapes.

Il appartient aux enseignants qui en ont la responsabilité de structurer la vie collective en explicitant, plus encore qu'à la maternelle, les règles qui lui permettent son déroulement harmonieux. Les élèves commencent à accepter de considérer leurs actions du point de vue général. Ils découvrent que les contraintes de la vie collective sont les garants de leur liberté, que la

sanction, lorsqu'elle intervient, ne relève pas de l'arbitraire de l'adulte mais de l'application de règles librement acceptées. Ils apprennent à refuser la violence, à maîtriser les conflits et à débattre des problèmes rencontrés en tenant leur place dans les réunions de régulation qui sont inscrites à l'emploi du temps.

Au cycle 2, il est encore prématuré de parler « d'éducation civique » dans la mesure où les disciplines qui lui servent d'appui – l'histoire, la géographie, les sciences expérimentales – ne sont pas encore constituées. Toutefois, l'accès progressif à la lecture et à l'écriture, l'ouverture plus grande vers le monde extérieur permettent aux élèves de mieux comprendre ce qu'est la vie collective et d'approfondir la signification des contraintes qu'elle impose : s'approprier les règles du groupe, dialoguer avec les camarades et les adultes, écouter l'autre et accepter de ne pas être entendu tout de suite, coopérer. En attendant, pour ces premières années de l'école élémentaire, le programme reste volontairement modeste quant aux connaissances à acquérir et devra toujours être conduit en relation avec les activités des autres domaines.

A l'issue du cycle 2, l'élève connaît les repères sociaux indispensables : respect de soi, respect des autres, règles de vie en commun à partir de la vie de classe.

Compétences devant être acquises en fin de cycle

- Etre capable de :
 - commencer à se sentir responsable,
 - prendre part à un débat sur la vie de la classe,
 - respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions.

- Avoir compris et retenu :
 - que les règles acceptées permettent la liberté de chacun, en particulier à partir de quelques exemples pris dans les règles de vie,
 - quelques principes d'hygiène personnelle et collective et leur justification,
 - quelques règles simples de sécurité routière,
 - quelques règles à appliquer en situation de danger (se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre),
 - les principaux symboles de la nation et de la République.

3. Cycle 3 : Education civique

Le cycle 3, à l'école élémentaire, vise à une prise de conscience des valeurs sans lesquelles les différentes collectivités dans lesquelles s'inscrit la vie quotidienne de l'enfant ne sauraient avoir de signification.

L'éducation civique est l'autre pôle organisateur d'une école qui se caractérise par le fait que les savoirs s'y constituent collectivement. Sans une conscience claire des contraintes du « vivre ensemble », l'élève ne peut découvrir les horizons que la confrontation avec autrui ouvre à chacun. C'est dans ses dernières années d'école primaire qu'il apprend véritablement à construire, avec ses camarades et avec ses enseignants, des relations de respect mutuel et de coopération réfléchie qui permettent une première sensibilisation aux valeurs civiques. L'habitude d'envisager les problèmes posés par la vie collective, lors de réunions régulièrement prévues à l'emploi du temps (une heure par quinzaine) est, au cycle 3, un aspect important de cette éducation. Celle-ci se nourrit aussi des connaissances acquises par ailleurs.

L'éducation civique est une formation transversale déclinée surtout en termes de capacités régissant la vie en commun.

A l'issue du cycle 3, l'élève est capable de respecter les valeurs et règles de vie de l'école et de prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la société.

Compétences devant être acquises en fin de cycle

- Etre capable de :
 - prendre part à l'élaboration collective des règles de vie de la classe et de l'école,
 - participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie,
 - participer à un débat pour examiner les problèmes de vie scolaire en respectant la parole d'autrui et en collaborant à la recherche d'une solution,
 - respecter ses camarades et accepter les différences,
 - refuser tout recours à la violence dans la vie quotidienne de l'école.

- Avoir compris et retenu :
 - quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective,
 - quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger (en s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen),

- le rôle de l'idéal démocratique dans notre société,
- ce qu'est un État républicain,
- ce que signifient l'appartenance à une nation, la solidarité européenne et l'ouverture au monde,
- la responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement,
- le rôle des élus municipaux dans la commune.

III. Quelques sujets d'étude avec notions à acquérir et idées directrices

- La personne
 - Reconnaissance de la dignité de la personne
 - Respect de l'autre, de son intégrité physique
 - Notion d'altérité avec l'étude d'une langue nouvelle
- Les règles d'hygiène
 - Définition de la propreté
 - L'entretien de la maison, des locaux
 - L'éducation à la santé
- Les règles de sécurité
 - Règles générales de sécurité
 - Les produits dangereux
 - Connaissance des dangers pour pouvoir les éviter et se conduire en être responsable.
 - Les règles élémentaires de sécurité routière : le code du piéton, du jeune cycliste, le passager en voiture...
- Le sens de l'effort
 - Sens de la rigueur et de la modestie
 - Prise de conscience que rien, ou presque, n'est acquis facilement
- Le sens de la responsabilité
- La communauté scolaire
 - Les contraintes de la vie collective
 - Les sanctions en application des règles
 - Perception de principes

- Les règles de la vie en commun
- Le sens du travail en équipe
 - L'autonomie (le travail seul ou à plusieurs)
 - Le règlement intérieur de l'école
 - Elaboration des règles de vie de la classe
- Le citoyen
 - Ce que nous avons en commun : territoire, monuments....
 - Dates et significations des fêtes nationales : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre
 - Tous différents mais tous égaux ... les règles sont les mêmes pour tous
- La nation, la république
- L'environnement